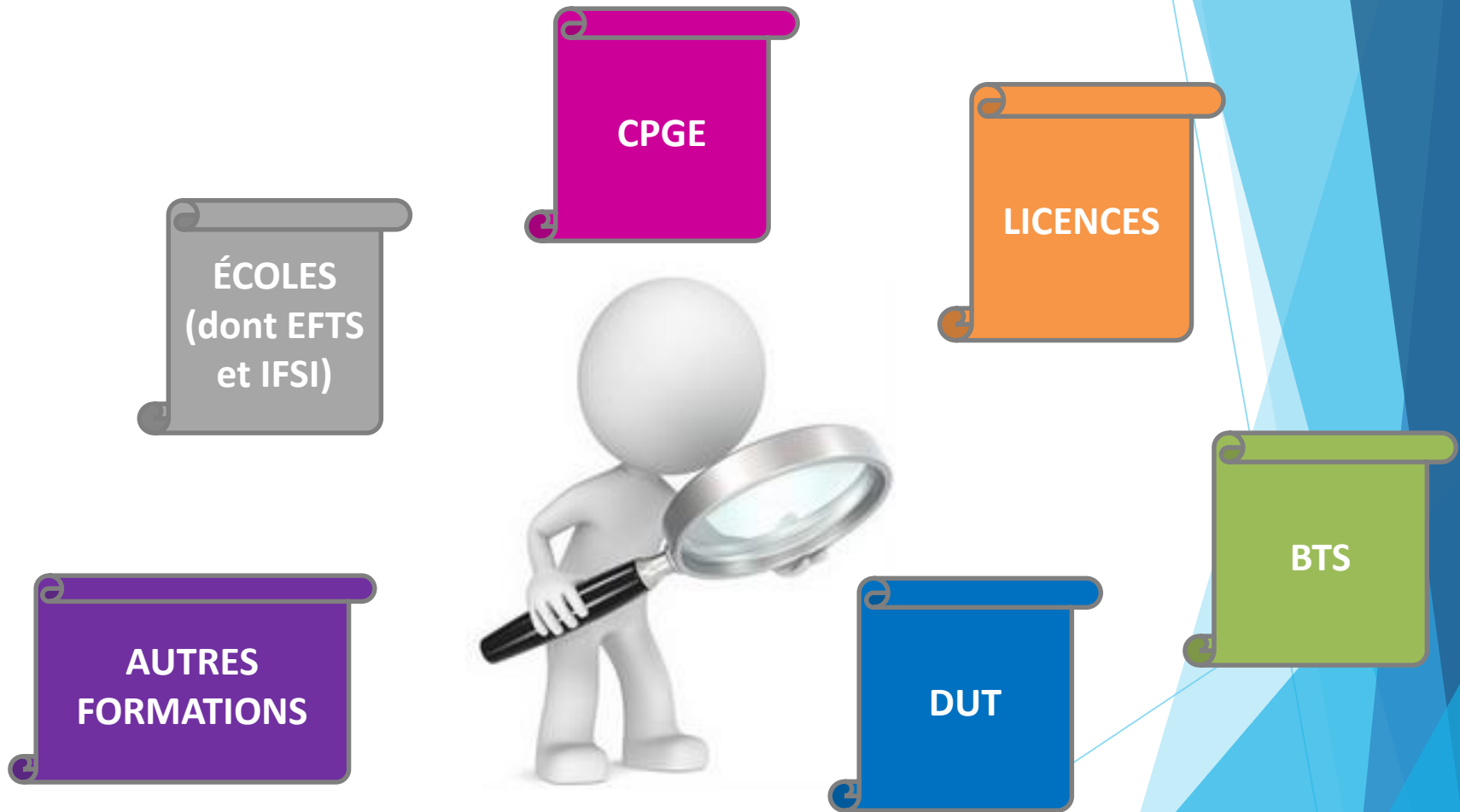


**S'inscrire
dans une formation
Post Bac
2018 – 2019
Séance d'information parents
04 février 2019**

La Plateforme PARCOURSUP



NB : le bac reste le 1^{er} critère pour l'accès aux études supérieures.

Un calendrier en 6 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 1^{ère} étape – Novembre 2018– janvier 2019

Informations générales, calendrier, ouverture du site terminales2018-2019, attendus pour chaque formation...

- 2^{ème} étape – du 22 Janvier au 14 Mars 2019 :

Inscription sur la plateforme et saisie des vœux de formation et d'établissements

- 3^{ème} étape – du 15 mars au 3 avril 2019 :

Finalisation du dossier de candidature et **confirmation de chaque vœu** saisi

Un calendrier en 6 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 4^{ème} étape – du 4 Avril au 14 mai 2019 :

Examen des vœux par les établissements du supérieur

- 5^{ème} étape – du 15 mai au 19 juillet

(interruption de la procédure pendant les épreuves du bac:
du 17 au 24 juin)

Les propositions aux élèves : confirmation des « oui » sans perdre le bénéfice des vœux « en attente », dans un délai de 5 jours du 15 au 19 mai, 3 jours du 20 mai au 1^{er} septembre, 1 jour ensuite...

- 6^{ème} étape – après les épreuves écrites du bac :

Inscription administrative OU phase complémentaire

1^{ère} étape

Ouverture de Parcoursup

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- A partir du 20 décembre 2018 -

- **Description** des formations : contenu, lieux, débouchés, JPO, critères d'examen de la candidature
- **Informations statistiques** : taux de réussite, capacité d'accueil
- « **Attendus** » **requis** pour chaque licence

i Information auprès des **Psy EN, Professeurs Principaux référents...**

Possibilité de suivre un **MOOC** en ligne www.fun-mooc.fr

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER

Découverte
des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS

Inscription et
formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS

Confirmation
des vœux

15 MAI - 19 JUILLET

Phase
d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les
formations et leurs débouchés sur
Terminales2018-2019.fr

 Visiter le site



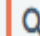
Je parle de mon projet
d'orientation avec mon professeur
principal et je participe aux salons
étudiants dans ma région



Je consulte l'offre de formation
complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation
des enseignements, les attendus et les
critères d'examen des dossiers



 Chercher une formation

2^{ème} étape



Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- A partir du 22 janvier -

Informations accessibles:

- Publication du taux de boursiers minimum qui doit être recruté par l'établissement
- Publication du taux maximum de non-résidents de l'académie admis dans la formation demandée

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER

Découverte
des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS

Inscription et
formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS

Confirmation
des vœux

15 MAI - 19 JUILLET

Phase
d'admission

Je poursuis ma réflexion, je m'inscris sur Parcoursup et je formule mes vœux



Je consolide mon projet
d'orientation en participant aux
Journées Portes Ouvertes dans les
établissements et à la semaine de
l'orientation dans mon lycée




Je m'inscris sur Parcoursup

 [Comment s'inscrire ?](#)

 [Je m'inscris](#)



Je saisis mes vœux en consultant
le moteur de recherche des
formations

 [Comment faire des vœux ?](#)

2^{ème} étape



Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 22 janvier au 14 Mars 2019 minuit -

Saisir l'ensemble de ses vœux :

- **10 vœux de formation** possibles sous statut d'étudiant et **10 vœux** possibles sous statut d'apprenti
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples**
- **Projet de formation motivé pour chaque vœu**
- **Aucun vœu** ne peut être ajouté après le 14 Mars
- Pour les établissements privés et les formations en apprentissage, veuillez à bien vérifier qu'ils entrent dans la procédure.

2^{ème} étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Focus sur les vœux multiples -

Le vœu multiple :

- **compte pour un seul vœu.**
- Peut générer 1 à plusieurs **sous vœux non classés**
 - **un sous vœu = une formation dans un établissement**
 - **10 sous-vœux maximum par vœu multiple**
 - **20 sous vœux maximum au total.**

2^{ème} étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin


juillet

août

septembre





- Focus sur les vœux multiples –

Le nombre de sous-vœux n'est pas limité pour les écoles, la PACES Ile de France, les IFSI et EFTS.

Les vœux multiples enregistrés pour les écoles de commerce et d'ingénieurs sont des vœux de réseau d'écoles. 





Exemple pour une élève de Terminale S: 8 vœux étudiant, 12 sous vœux étudiant (les sous-vœux pour les réseaux d'école ne sont pas comptabilisés),

1 vœu apprenti

- **Réseau Polytech** 
 - **Polytech' Orléans**
 - **Polytech' Tours**
- **Réseau INSA** 
 - **INSA Centre Val de Loire (Blois)**
 - **INSA Lyon**
- **CPGE MPSI** 
 - **lycée Marceau**
 - avec internat
 - sans internat
 - **lycée Louis Bascan (Rambouillet)**
 - avec internat
 - **lycée Descartes (Tours)**
 - avec internat
- **CPGE PCSI** 
 - **lycée Louis Bascan (Rambouillet)**
 - avec internat
 - **lycée Descartes (Tours)**
 - avec internat

Exemple pour un élève de Terminale S (suite): 8 vœux étudiant, 11 sous vœux étudiant (les sous-vœux pour les réseaux d'école ne sont pas comptabilisés),

1 vœu apprenti

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - DUT Informatique |  | <ul style="list-style-type: none"> - IUT de Vélizy-Villacoubray - IUT d'Orléans |
| <ul style="list-style-type: none"> - DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle |  | <ul style="list-style-type: none"> - IUT de Chartres - IUT de Tours |
| <ul style="list-style-type: none"> - BTS Systèmes numériques
option informatique et réseaux |  | <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Edouard Branly à Dreux - Lycée Grandmont à Tours |
| <ul style="list-style-type: none"> - Licence Informatique
Université de Tours | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - BTS Systèmes numériques
option informatique et réseaux
<i>en <u>apprentissage</u></i> |  | <ul style="list-style-type: none"> - AFTEC Formation CFA de Châteaudun |

3^{ème} étape



Confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté élèves -

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :

- **Compléter le dossier pour chaque vœu: *motiver son projet pour chaque formation demandée, inclure un CV pour les formations en apprentissage, présenter les activités en lien avec des activités extrascolaires, fournir l'attestation de passage du test d'autoévaluation en Droit et en Sciences...***

- **Pièces complémentaires particulières à noter:**
 - > **Fiche de liaison pour les candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant**

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté élèves -

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :

- Les élèves ont jusqu'au 3 avril minuit pour **confirmer les vœux et modifier leur dossier** si besoin.
- La validation ne pourra se faire qu'une fois que le lycée aura remonté l'ensemble des bulletins.

- 15 mars au 3 avril 2019 - Côté lycée -

- **Examen approfondi** du projet d'orientation de chaque élève
Pour chaque vœu saisi par l'élève : appréciation des professeurs et avis du Proviseur sur la **Fiche Avenir** transmise aux établissements supérieurs via Parcoursup.

Consultable sur la plateforme par l'élève et sa famille à partir du 15 mai

4^{ème} étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 3 avril au 14 mai 2019 -

- **Examen des vœux** par **l'établissement du supérieur** (Fiche Avenir, projet motivé de l'élève, autres...) et :
 - Pour les formations sélectives : examen du dossier scolaire et/ou concours et/ou entretien
 - Pour les formations non sélectives (Licences) et la PACES : examen du **profil de l'élève (fiche Avenir, bulletins, pièces justificatives)** en référence aux **attendus**
- ⚠ ***Un pourcentage maximum de candidats d'autres académies est fixé par chaque Rectorat en fonction des formations (quota affiché à partir d'avril)***

5^{ème} étape



Propositions à partir du 15 mai

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- **Le lycéen consulte les réponses des établissements qu'il a sollicités.**
 - Une **proposition** déclenche une alerte que l'élève reçoit sur son portable (application Parcoursup), sur sa messagerie personnelle et sur la messagerie Parcoursup.
 - Règle pour accepter ou renoncer aux propositions:
 - J+4 jours du 15 mai au 19 mai
 - J+2 jours du 20 mai au 1^{er} septembre
 - ⚠ - J+1 jour à partir du 2 septembre
- Passé ce délai, la place est libérée pour un autre élève !

- A partir du 15 Mai -

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

[oui]

Le candidat est admis dans la formation

[oui si]

Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remédiations pédagogiques proposées par l'établissement (licences non sélectives)

[en attente]*

Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)

[non]

Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)

5^{ème} étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- A partir du 15 Mai -

- Les **propositions** des établissements sont reçues les unes après les autres.
- Un candidat peut avoir plusieurs propositions « oui » OU « oui si » mais ne peut en **conserver qu'une à la fois**.
- Le candidat peut répondre « **oui** » OU « **non** ». * **S'il répond « oui » et qu'il souhaite conserver 1 ou plusieurs vœux en attente, il doit l'indiquer pour chaque vœu en attente.**

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	15 mai : réponses des établissements	15 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 19 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI - SI (proposition d'admission) Réponse avant le 19 mai	Renonce	Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI - SI (proposition d'admission) Réponse avant le 19 mai	Renonce	Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 19 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- ➔ Le 20 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Charlotte au 19 mai

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

Charlotte reçoit une nouvelle réponse le 20 mai



Réponse avant le 23 mai

22 mai : réponses de Charlotte

Renonce

Renonce

Accepte

Charlotte s'inscrit en DUT « G »

- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

5^{ème} étape

Propositions d'admission aux élèves

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- A partir du 15 Mai -

- Nouveauté option « répondeur automatique » :

Après les épreuves écrites du bac, possibilité du candidat **d'ordonner ses vœux en attente** afin de programmer les réponses en fonction de ses préférences.



Si l'étudiant refuse un « oui si » il ne pourra pas être inscrit dans la formation concernée.

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

Cas particulier des propositions pour l'apprentissage

2 types de proposition :

- * Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage

Cela devient proposition définitive d'admission après la signature d'un contrat

- * Refusé par la formation en apprentissage

Procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

Du 25 juin au 14 septembre

- A l'issue de la phase d'affectation, le lycéen dont l'ensemble des vœux est resté « en attente » ou sans proposition, passe en **phase complémentaire** : il pourra postuler **sur places vacantes** (en gardant les vœux « en attente »).
- La **commission d'accès à l'enseignement supérieur** peut être sollicitée par l'élève pour l'aider à trouver une formation répondant au mieux à ses attentes. Cette commission pourra se référer aux préférences exprimées par l'élève lors de la saisie des vœux.

Documents et lieux ressources

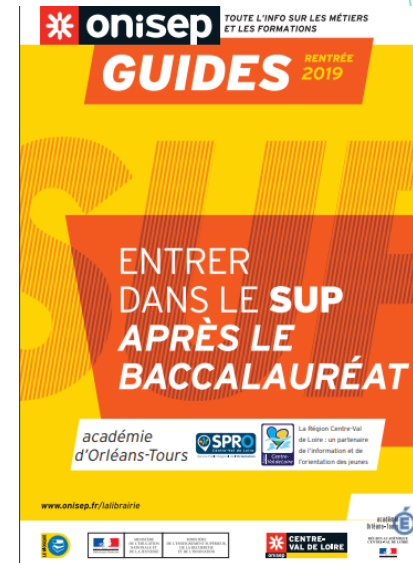
- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- MOOC en ligne
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

● Sites internet :

- www.onisep.fr
- terminales2018-2019.fr
- Parcoursup.fr

● Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents



Brochure régionale Après le baccalauréat

Déjà distribuée dans les classes
Téléchargeable sur www.onisep.fr

Psychologues de l'Éducation Nationale

- Conseil en Orientation scolaire et professionnelle -

Permanences au lycée :

Mme FRAIN

- Mercredi matin
- Jeudi matin
- Jeudi après-midi (1 semaine sur 2)

Mme SIBADE

- Lundi matin
- Vendredi toute la journée

Mme LE MOAL

- Mardi toute la journée

Au Centre d'information et d'orientation de Chartres (gratuit) :

Ouvert du lundi (sauf lundi après-midi) au vendredi
et pendant les vacances scolaires

20 rue du commandant Léon Chesne – 28000 Chartres

02.38.83.49.96



Sur
Rendez-vous